



**Ouverture commerciale : facteur
d'attractivité des investissements
directs au Burundi ?**



**FUNGUA NJIA : L'ouverture commerciale pour attirer les investissements étrangers
internationales : un autre moyen pour créer les emplois et les opportunités au Burundi**



Centre For Development and Enterprises Great Lakes

**Produit et Publié par le Think Tank, Centre For
Development and Enterprises Great Lakes (CDE Great
Lakes)**

9 Chaussée du Prince Louis Rwagasore
Bujumbura- Burundi

Boite Postale : 7188 Bujumbura- Burundi
Téléphone : + 257 79977386

Email : info@centrefordevelopmentgreatlakes.org
Site web : www.centrefordevelopmentgreatlakes.org

Un Think Tank (groupe de réflexion) au service de la liberté
économique.

La mission du CDE Great Lakes est de réduire les barrières de la
prospérité et d'opportunité grâce aux principes d'une société
libre et de marché libre au Burundi.

Presse médiatique : contactez notre Directrice de la
Communication, Madame Monia Wakana,
wmonia@centrefordevelopmentgreatlakes.org



Ce document a été rendu possible grâce au financement de la
Fondation Atlas Network. Le Contenu de ce document est la
responsabilité de notre Think Tank, le Centre For Development
and Enterprises Great Lakes et non celle de la Fondation Atlas
Network.

Les médias sont libres d'imprimer et de relayer l'information
contenue dans cette publication dans le respect du contenu
produit notre Think Tank.

Ouverture commerciale : facteur d'attractivité des investissements directs au Burundi ?

FUNGUA NJIA : L'ouverture commerciale pour attirer les investissements étrangers internationaux :
un autre moyen pour créer les emplois et les opportunités au Burundi

Par M.sc Kelvin NDIHOKUBWAYO

Auteur

Éditeurs:

Pr. Siméon BARUMWETE

Dr. Franck Arnaud NDORUKWIGIRA

Mr. Aimable MANIRAKIZA



Centre For Development and Enterprises Great Lakes

Bujumbura, Burundi

Novembre, 2021

TABLE DE MATIERE

I.	Liste des sigles et abréviations	Page 5
II.	Introduction	Page 6
III.	Etat des lieux des Investissements Directs Etrangers au Burundi.....	Page 6
IV.	Facteurs expliquant le non attraction des IDEs au Burundi.....	Page 9
V.	Les facteurs déterminants pour l'ouverture commerciale.....	Page 16
VI.	Pistes de solutions.....	Page 17
VII.	Recommandations.....	Page 20
VIII.	Conclusion.....	Page 22

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

API : Agence pour la Promotion des Investissements

BRB : Banque de la République du Burundi.

BUCECO : Burundi Cement Company

CIRDI : Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

EAC : East Africa Community

FOMI : Fertilisants Organo-Minéraux

IDE : Investissements Directs Etrangers

IDEC : Institut de Développement Economique du Burundi

IDI : Investissements Directs Internationaux

MIGA : Multilateral Investment Guarantee Agency

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODECA : Office pour le Développement du Café

PIB : Produit Intérieur Brut

RDC : République démocratique du Congo

USD : US Dollar

ZES : Zone Economique Spéciale

ZLECAF : Zone de libre-échange continentale africaine

I. Introduction

L'ouverture commerciale d'un pays traduit l'intensité de ses relations avec le reste du monde, et par ricochet, ne fait qu'attirer les investissements directs étrangers. Ces dernières années, les gouvernements des pays en voie de développement inscrivent les investissements directs étrangers au cœur de leurs stratégies de développement. Pour y arriver, ces pays rivalisent afin de proposer un bon environnement juridique (code des investissements), des politiques économiques libérales, la réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires, sans oublier les conditions de production les plus attractifs.

Même le Burundi n'est pas en reste. Via des accords bilatéraux avec les pays partenaires et des hommes d'affaires sur l'investissement, le Burundi prends des mesures de plus en plus ciblées dans le but d'attirer des investissements étrangers, et cela, pour plusieurs raisons : réduire le taux de chômage par la création d'emplois, faire baisser le déficit de la balance commerciale en renforçant les exportations, augmenter la réserve en devises, contribuer au développement industriel, renforcer l'attractivité territoriale du pays, et les effets de débordements qu'ils engendrent sur les entreprises locales.

Etant donné que le Burundi n'occupe pas la meilleure place sur la liste des pays qui attirent plus d'IDEs en Afrique, des questions méritent d'être posés, et des pistes de solutions doivent être explorés, pour améliorer sa place sur le classement des pays qui attirent plus d'IDEs. Cette note d'orientation qui s'inscrit dans cet objectif, dans le cadre du projet « Fungua Njia » du Centre for Development and Enterprises Great Lakes, va essayer de dresser l'état des lieux des IDE au Burundi, étudier les défis et les déterminants d'attraction des IDEs, sans oublier d'analyser à quel degré l'ouverture commerciale au Burundi pourrait attirer plus d'investissements directs étrangers.

II. Etat des lieux des Investissements Directs Etrangers au Burundi

Les investissements directs étrangers sont définis par le Code de l'investissement burundais comme étant tout investissement dont l'apport dans le capital social d'une entreprise est plus ou moins égal à 10 %. Il sied de signaler que les investissements directs étrangers, également appelés « Investissements Directs Internationaux (IDI) » par l'OCDE, sont des mouvements internationaux de capitaux réalisés pour créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger ou pour exercer le contrôle ou une influence

significative sur la gestion d'une entreprise étrangère.

Au Burundi, en 2014 suite aux contrats signés entre le gouvernement burundais et les sociétés d'extraction minières, les IDE étaient évalués à 47 millions USD. Avec la crise politique de 2015, ces IDE sont passés de 47 millions USD en 2014 à 7 millions USD en 2015, puis à 100 000 USD en 2016. Selon le rapport sur l'investissement dans le monde 2020, les entrées d'IDE au Burundi étaient assez limitées, s'établissant à un montant de 1 million USD respectivement en 2018 et 1 million USD en 2019. En 2020, les entrées d'IDE au Burundi ont connu une légère augmentation, passant de 1 million USD en 2019 à 6 millions USD, malgré la crise économique mondiale déclenchée par la pandémie de Covid-19. Le stock total d'IDE s'élevait à 231 millions en 2017, à 226,7 millions en 2018, à 227,7 millions d'USD en 2019 et à 233,8 millions USD en 2020.

Investissement Direct Etranger au Burundi	2018	2019	2020
Flux d'IDE entrants (millions USD)	1	1	6
Stocks d'IDE (millions USD)	226,7	227,7	233,8
Nombre d'investissements Greenfield*	1,0	1,0	0,0
Value of Greenfield Investments (million USD)	11	186	0

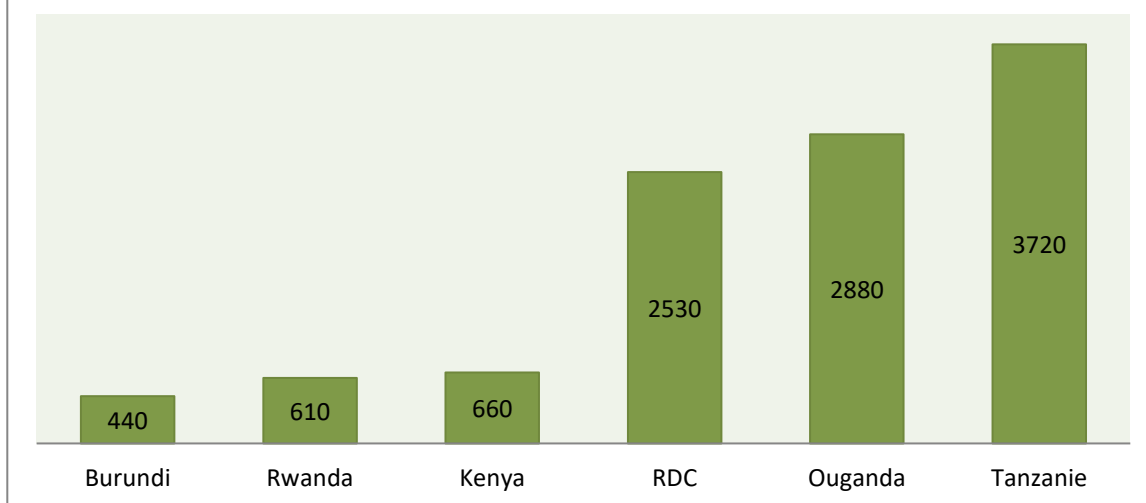
Source : CNUCED

Note : * Les investissements Greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère.

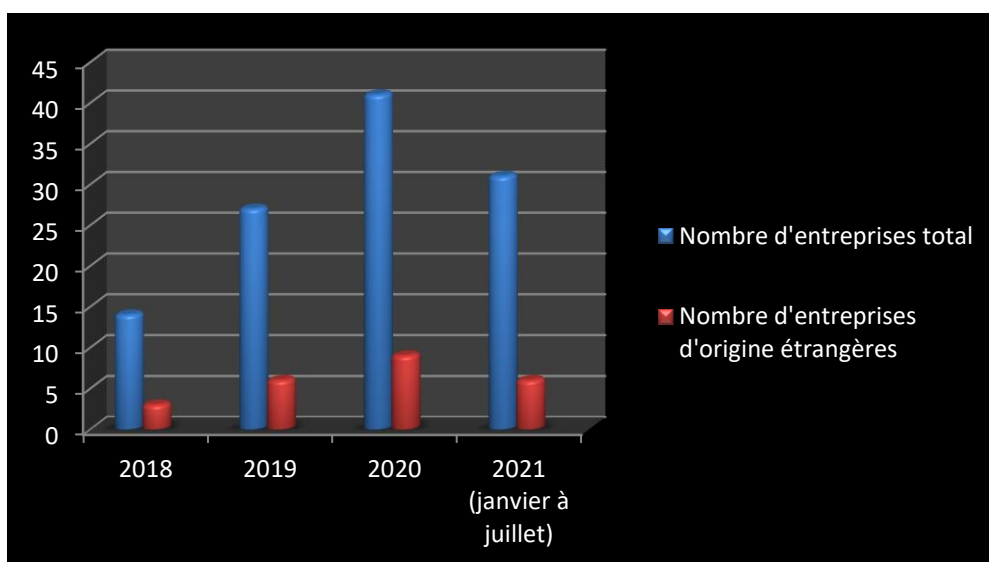
Avec ces chiffres, le Burundi enregistre le plus faible taux de flux d'investissements directs étrangers par rapport aux autres pays de la sous-région. Selon une étude « Etat des lieux et stratégies de promotion des partenaires public-privé et des IDE au Burundi », réalisée par l'Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC) en avril 2017, le stock total d'IDE au Burundi en 2015 s'élevait à près de 70,21 millions USD, soit 4,4% de son PIB, alors que le stock total des IDE représentait 6,1% du PIB au Rwanda, 6,6% au Kenya, 25,3% en RDC, 28,8% en Ouganda et 37,2% en Tanzanie.

Stocks total des IDEs en 2015 (en % du PIB)

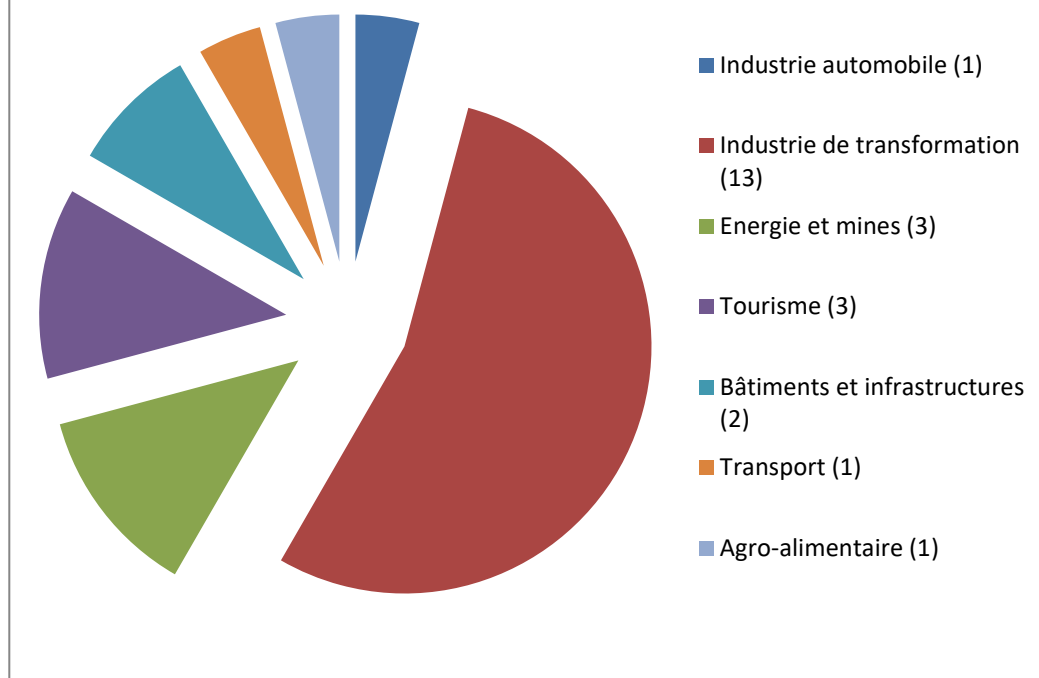
■ Stocks total des IDEs en 2015 (en % du PIB)



Selon l'agence pour la promotion des investissements(API), sur un total de 113 entreprises qui ont été certifiées dans le cadre des avantages fournies par le code de l'investissement entre 2018 et juillet 2021, seuls 24 étaient d'origine étrangère. Par secteur d'activités, 54 % de ces 24 entreprises d'origine étrangère sont des industries de transformation, 13 % dans le domaine des énergies et mines et 8 % dans les bâtiments et infrastructures.



Nombre d'entreprises d'origine étrangère par secteur d'activité



Source : Agence pour la promotion de l'investissement

III. Facteurs expliquant le non attraction des IDEs au Burundi

Pour qu'un pays arrive à attirer ces IDE, la littérature et l'expérience d'autres pays proposent divers éléments :

- Industriels : coûts de transport, coûts d'implantation, de production, avantages technologiques, agglomérations d'activités... ;
- Commerciaux : taille du marché, proximité de la demande, barrières à l'échange... ;
- Institutionnels (la politique fiscale ou commerciale, les dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, le risque pays, l'appartenance à une zone d'intégration...) etc.

La recherche d'une attractivité des IDE consiste donc à ouvrir l'économie nationale aux investisseurs étrangers dans l'espoir que leur arrivée entraîne des créations d'emplois, un accroissement de la valeur

ajoutée, un accès aux marchés étrangers, un transfert de technologie dans l'organisation et les méthodes de production, l'introduction de nouveaux produits, la modernisation de la gestion des entreprises et une stimulation de leur esprit d'innovation par l'intensification de la concurrence.

Pourtant, au Burundi, parvenir à bénéficier toutes ces retombées positives des IDEs nécessitent au préalable de commencer par les attirer en quantité et qualité suffisantes. Pourtant, des défis persistent.

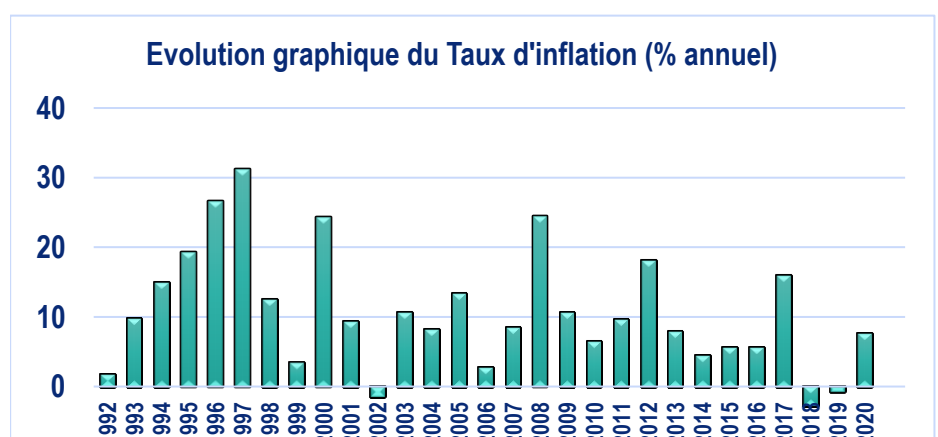
III.1 Une monnaie saine

Il est difficile d'investir dans une monnaie instable. Tout d'abord, la monnaie est un moyen d'échange accepté de tous. Nonobstant, pour que la monnaie soit un moyen d'échange accepté de tous, il doit permettre d'acheter des biens ou des services non seulement aujourd'hui, mais aussi demain et après-demain. Elle remplit alors deux fonctions essentielles d'unité de compte et de réserve de valeur. Par sa fonction d'unité de compte, la monnaie permet de comparer des transactions économiques. Elle sert à exprimer la valeur nominale de créances et d'engagements financiers. Comme unité de réserve de valeur, la monnaie joue un rôle essentiel en réservant les valeurs des actifs des investisseurs étrangers. D'où la stabilité de cette monnaie s'avère plus que salutaire pour inciter les investisseurs vu que lors de l'importation des dividendes, ils doivent échanger leurs devises étrangères en monnaie nationale, et vice versa lors du rapatriement des bénéfices.

Donc, il y a une interaction entre la volatilité de l'inflation sur les investissements directs étrangers (IDE). L'influence de la volatilité des changes sur l'investissement doit dépendre en principe du fait qu'une partie du coût, ou du prix, des biens produits est libellée dans une monnaie étrangère. Chaque pays a intérêt à stabiliser sa monnaie par rapport au pays ou à la zone susceptible de lui apporter le plus possible d'IDE. Stabiliser une monnaie revient à instaurer une politique économique qui stabilise l'inflation par la production. En d'autres termes, une monnaie devient saine, dès lors qu'elle ne s'apprécie et ne se déprécie pas, bref en l'absence d'inflation et de déflation.

Evolution de l'inflation au Burundi (% annuel)

Année	Taux d'inflation
1992	1,8
1993	9,7
1994	14,9



1995	19,2
1996	26,5
1997	31,1
1998	12,5
1999	3,4
2000	24,3
2001	9,323639019
2002	-1,365680053
2003	10,64746457
2004	8,176429375
2005	13,25206992
2006	2,745420002
2007	8,412062858
2008	24,40695104
2009	10,55543553
2010	6,493265915
2011	9,59216606
2012	18,16104531
2013	7,937958075
2014	4,405352342
2015	5,544688913
2016	5,557689614
2017	15,96891825
2018	-2,737364538
2019	-0,675540863
2020	7,526450694
2021	

Source : Banque de la République du Burundi.

A la lumière de ce tableau et graphique, le constant est que le Burundi n'a cessé d'enregistrer des taux d'inflation remarquable à l'exception de l'an 2002, 2018 et 2019. Les années où le Burundi a enregistré un taux d'inflation plus élevé fut en 1996 et 1997 à cause de l'embargo imposé au Burundi par neuf pays d'Afrique centrale et orientale en juillet 1966 des suites d'un coup d'Etat.

De 2018 à aujourd'hui, le Burundi est dans l'intervalle des critères de convergence macroéconomique de la Communauté d'Afrique de l'Est exigeant un taux d'inflation d'au moins 8 %. Mais, même malgré l'appréciation, des avancées sont encore à réaliser pour l'attraction des investissements étrangers.

III.2 La gouvernance institutionnelle

La qualité des institutions est un facteur explicatif des différences entre pays en matière de taux de croissance et de niveau du produit intérieur brut (PIB) par habitant. De meilleures institutions s'avèrent un moyen efficace d'attractivité des IDEs. Le respect des droits de propriété, l'ouverture vers l'extérieur, la protection des droits civils, la liberté économique et politique, la sécurité, la transparence, un faible niveau de corruption, l'efficacité de la justice, etc..., sont tant d'éléments reflétant un environnement institutionnel favorable.

Par exemple du point de vue de la corruption, le Burundi occupe la 19ème place des pays les plus corrompus au monde, et deuxième pays le plus corrompu de l'EAC, selon le classement de l'Organisation Transparency International de 2019. Un classement qui décourage les investisseurs étrangers du fait que la corruption augmente les charges dans les couts de production et engendre une diminution des profits, alors que les investisseurs étrangers ne viennent au pays d'accueil que pour la recherche des économies d'échelles.

III.3 Un cadre réglementaire

La protection des investisseurs est l'un des indices importants caractéristique d'un bon climat des affaires dans un pays. La République du Burundi a compris l'importance de protéger les investisseurs et a mis en place depuis 2008 un code des investissements qui garantit à toute personne physique ou morale, désireuse d'installer sur son territoire une entreprise, la liberté d'établissement et d'investissement de capitaux, le droit de propriété à toute personne physique ou morale sans aucune discrimination. Dans cette protection, le Burundi a instauré des mécanismes d'une part de droit interne comme des lois et règlements nationaux, d'autre part de droit international comme la ratification des conventions internationales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement, l'adhésion du Burundi à l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et au Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI).

Pourtant, le chemin est encore longue car en ce qui concerne la protection des investisseurs, le Burundi est passé de la 32ème position en 2013 à la 169ème position en 2019.

III. 4 La stabilité politique

En 2010, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement s'est penchée sur la

politique d'investissement au Burundi. Les conclusions de cette analyse restent d'actualité. La principale contrainte à l'investissement est le cadre politique qui demeure relativement fragile dans un contexte sous régional lui-même toujours très instable. Le facteur « risque » est demeuré élevé au Burundi pour que des entreprises étrangères décident d'y investir. De surcroît, la crise politique de 2015 a confirmé l'hypothèse, et a entraîné une régression de la croissance (- 3,9 %), ce qui décourage les investisseurs qui ont peur d'investir dans une économie fragile qui ne résiste pas aux chocs économiques qu'ils soient internes ou externes.

III. 5 Les infrastructures

Selon la CNUCED, le faible niveau de développement des infrastructures constitue aussi une contrainte majeure aux investissements. Le réseau routier est très défectueux au Burundi, et les infrastructures ferroviaires sont inexistantes. Le pays dispose d'un petit aéroport international à Bujumbura, d'un petit port sans bateau, sans oublier que le transport aérien et lacustre est également handicapé par la vétusté des équipements et le manque d'entrepôts dans la capitale. Or, les infrastructures de transport sont particulièrement importantes pour l'acheminement des marchandises ou des moyens de production, et la faiblesse des liaisons internationales implique un coût de transport très élevé pour les investisseurs étrangers, handicapant l'attraction des IDEs.

III.6 L'ouverture commerciale

Dans un pays, l'ouverture commerciale découle de la politique commerciale de ce pays. Selon le dictionnaire des sciences économiques, la politique commerciale désigne l'action des pouvoirs publics sur les échanges extérieurs du pays. Il peut s'agir de la mise en place de dispositifs visant à protéger le marché national de la concurrence extérieure (le protectionnisme) ou bien au contraire à réduire cette protection (le libre-échange). Elle peut également consister à mettre en place une politique industrielle en faveur d'un secteur d'activités (la politique commerciale stratégique).

Alors, pour affirmer qu'un pays est fermé, il faut avoir au moins une des cinq caractéristiques suivantes:

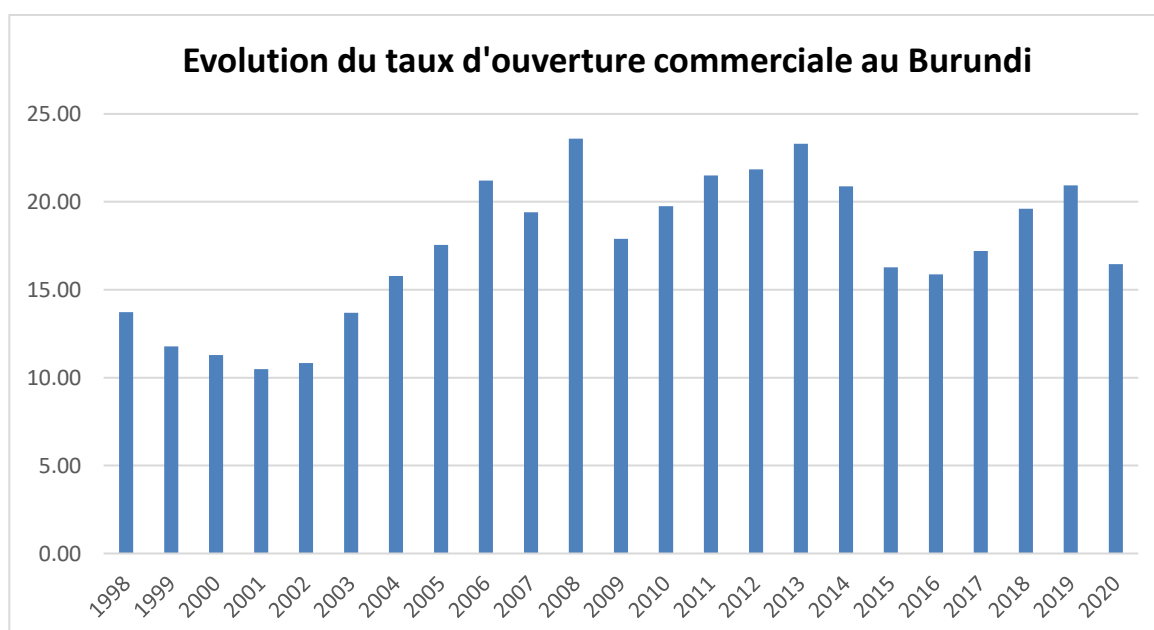
- Barrières non tarifaires couvrant 40 % ou plus du commerce total ;

- Droits de douanes moyennes supérieures ou égales à 40 % ;
- Taux de change sur le marché noir avec une prime de 20 % ou plus par rapport au taux de change officiel en moyenne durant la période ;
- Système économique protectionniste
- Monopole d'Etat sur les principaux produits d'exportation.

En sens inverse, elle est dite ouverte si aucune des cinq conditions ne s'applique. De façon générale, l'ouverture d'un pays traduit l'intensité de ses relations avec le reste du monde. Appliquée au champ commercial, elle désigne le résultat d'un processus de politiques intérieures et extérieures visant à faire disparaître les obstacles au commerce en vue d'augmenter les échanges commerciaux et la libre circulation des capitaux, et par ricochet les IDE. L'ouverture commerciale ne se traduit pas seulement par l'intensité des échanges internationaux, mais prend aussi en compte la capacité d'accueil des firmes multinationales étrangères en accordant des avantages notamment fiscaux et administratifs.

Ouverture commerciale : qu'en est-il de l'état des lieux au Burundi ?

Analytiquement, pour mesurer le degré d'ouverture commerciale, on se sert du taux d'ouverture commerciale. Ce dernier correspond à la part d'échanges internationaux dans une économie. Il s'obtient en additionnant le montant des exportations et des importations d'un pays, que l'on divise par 2 puis par le PIB de ce pays, le tout multiplié par 100.



Source : Construit et calculer par les auteurs à l'aide des données de la Banque Mondiale

La réalité est là. Le Burundi s'ouvre commercialement, mais contrôle cette ouverture par des mesures de protection indirectes, transitoires, accompagnées de politiques spécifiques permettant de protéger la production locale. En voici quelques exemples :

- En 2019, le gouvernement du Burundi décide la déprivatisant le secteur du café via l'ODECA, 10 ans après sa privatisation, entravant les investisseurs privé et étrangers qui voulaient investir dans le secteur.
- En 2021, le gouvernement burundais vient de suspendre les activités des entreprises minières pour renégocier les conventions. Ces entreprises concernées sont d'origine britannique, chinoise et russe. Le pays estime que la dépendance grandissante à l'égard des entreprises dont les activités ont une dimension multinationale constitue une perte de souveraineté politique.
- Le Burundi applique encore le protectionnisme. A titre illustratif, prenons le cas du ciment. Le ciment Dangote est importé avec des quotas et un droit de douane immense pour protéger le ciment BUCECO produit au Burundi. Il est en de même pour les importations de l'engrais chimique et des pagnes qui sont prohibées pour protéger les entreprises locales FOMI et AFRITEXTILLE. Le Burundi a suspendu temporairement toutes importations de graines/farines de maïs pour une période de 6 mois à partir du 8 mars 2021 suite au constat que les maïs de l'Ouganda et de la Tanzanie contiennent une teneur élevée de mycotoxines connues pour être des produits cancérigènes. Mais en réalité, c'était pour protéger la production maïsicoles qui a fortement augmenté au Burundi en vue que les Burundais consomment local.
- En plus, le gouvernement du Burundi contrôle les prix. Les ordonnances ministérielles de la fixation des prix du maïs, des pommes de terre, du riz, des haricots, des oignons, en témoignent. À côté de contrôler les prix, certaines entreprises agissent en monopole, et handicapent l'ouverture commerciale. C'est le cas du sucre, du ciment, de la bière, des pagnes et de l'importation du carburant.
- La politique monétaire est contrôlée par le gouvernement via la Banque de la République du Burundi, allant même à la fermeture des maisons d'échanges. Comme conséquences, les

réerves en devise sont en chute libre, et ces réserves officielles ne couvraient que 0,8 contre 1,6 mois d'importation de biens et de services au même trimestre de 2017. Cependant, la politique monétaire de la Communauté Est Africaine fixe le niveau planché à 4,5 mois d'importations.

IV. Les facteurs déterminants pour l'ouverture commerciale

Pourquoi une firme multinationale choisit d'implanter une filiale dans un pays et non dans un autre ? L'IDE n'a guère de chances d'entrer dans un pays si les investisseurs n'ont pas une connaissance raisonnable de l'environnement dans lequel ils opéreront. Le choix du lieu d'implantation dépend souvent du degré d'adéquation des objectifs de l'entreprise et des facteurs d'attractivité offerts par le pays d'accueil.

Comment définir l'attractivité d'un territoire :

- La capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production
- La capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation pour tout ou partie de ses activités.

L'entreprise multinationale est essentiellement à la recherche de deux principaux objectifs :

- Le premier est le désir de réaliser un investissement horizontal. Il s'agit de rechercher de nouveaux débouchés pour les produits en s'implantant dans des économies où la demande domestique est prometteuse. Les investissements horizontaux visent à produire, entre autres, pour le marché local d'implantation.
- Le second objectif est de faire un investissement vertical avec une meilleure rationalisation des dépenses en s'implantant sur des territoires avec de faibles coûts de production. Cela permet de réexporter par la suite le produit final vers le pays d'origine. Par rapport au premier objectif, les facteurs d'attractivité recherchés par les investisseurs optant pour une stratégie verticale sont généralement fournis par les pays en développement.

Les firmes adoptant une stratégie verticale ne tiennent pas compte de la taille du marché d'implantation et s'intéressent essentiellement à l'abondance de la main-d'œuvre et à la faiblesse des coûts de production. À l'opposé, la stratégie horizontale est une réponse à l'existence effective ou potentielle de barrières protectionnistes, de coûts de transport, de concurrents, ce qui rend nécessaire de substituer

ou d'ajouter aux opérations d'exportation une délocalisation des unités productives. La stratégie horizontale accorde plus d'importance au potentiel de la demande intérieure, aux conditions de distribution et au climat économique (inflation, pouvoir d'achat des consommateurs, etc.)

En fin de compte la stratégie verticale est englobée par l'horizontale et constitue une partie intégrante de cette dernière, qui est plus générale. En effet, une firme qui s'intéresse à la demande locale s'intéressera forcément à la faiblesse des coûts de production, d'où la stratégie de marché (horizontale) apparaît comme un prolongement de celle de minimisation des coûts (verticale). Les firmes optant pour chacune des deux stratégies obéissent aux mêmes conditions d'investissements et sont attirées par les mêmes facteurs sauf celui de la taille du marché domestique, (négligée dans une stratégie verticale). Même si elle n'accorde pas d'intérêt au marché local, il est insensé de penser qu'une entreprise étrangère totalement exportatrice, ne tiendra pas compte des tendances économiques, politiques, des conditions de distribution, etc.

Un territoire attractif est celui qui a plus de capacité à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantations plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles. Le Burundi, en fondant une politique attractive reposant sur les incitations et la faiblesse des coûts de production, attirera principalement les entreprises cherchant à rationaliser leurs coûts.

V. Pistes de solutions

Une solution s'impose à savoir que la capacité du Burundi à attirer des IDE dépendra dans une large mesure des facilités qui seront ultérieurement accordées à l'investisseur pour s'implanter au pays, pour importer et exporter. Ceci implique à son tour que le Burundi devrait considérer l'ouverture aux échanges internationaux comme un élément essentiel des stratégies qu'il faut mettre en place pour tirer parti de l'IDE.

Le Burundi pourrait envisager, pour attirer l'IDE, une stratégie visant à élargir la dimension du marché concerné par des mesures de libéralisation et d'intégration des échanges au niveau régional. En vue d'améliorer le climat d'investissement, les pouvoirs publics du Burundi doivent donc entreprendre des actions efficaces comme :

1. **Instaurer la crédibilité** : c'est la confiance qu'ont les entreprises en l'avenir et surtout en la crédibilité des politiques publiques qui vont déterminer si elles vont investir et de quelle manière elles le feront. Les politiques qui ne sont pas crédibles ne pourront pas amener les entreprises à investir.

2. **Maintenir la dynamique des réformes** : Même si le Doing Business vient d'être supprimé par la banque mondiale, l'amélioration du climat d'investissement est un processus et non pas une action ponctuelle. Les pouvoirs publics doivent donc veiller à maintenir la dynamique des réformes. Étant donné l'ampleur du programme d'action et le besoin d'un examen régulier des politiques, l'État a intérêt à mettre en place des institutions chargées de soutenir les progrès en vue d'améliorer le climat de l'investissement. Ces institutions, peuvent remplir les trois fonctions principales suivantes :
 - Faciliter la coordination : les responsabilités concernant les politiques relatives au climat de l'investissement sont généralement réparties entre différents ministères et organismes publics. Il peut être très important de renforcer la coordination entre les instances adéquates pour répondre efficacement aux questions d'intérêt général et promouvoir la cohérence des politiques publiques.
 - Examiner les politiques et les lois existantes : la plupart des distorsions faussant le climat de l'investissement proviennent des lois en vigueur. Pour promouvoir un processus continu d'examen et de réforme des politiques, des institutions chargées d'étudier plus régulièrement ces dispositifs peuvent être créées.
 - Examiner les nouvelles propositions touchant les politiques et la réglementation : les pouvoirs publics doivent également s'assurer que les nouvelles propositions de mesures ou de règlements n'érodent pas le climat de l'investissement en introduisant des charges injustifiées ou d'autres distorsions.

3. **Favoriser l'inclusion et la bonne gouvernance** : Il faut que les investissements qui sont effectués soient tournés vers la création d'emplois. Il peut y avoir beaucoup d'investissements dans le pays, mais capitalistiques à fort contenu technologique et qui n'emploient pas beaucoup de personnes. Pour capter ces IDE, le Burundi doit créer un environnement adéquat, en améliorant la gouvernance et l'environnement des affaires.

4. **Se focaliser sur les opportunités à saisir** : Il s'agit des progrès qui devraient attirer au niveau des Etats une manne financière internationale à la disposition des pays en développement. Selon l'Annual Global Infrastructure Investor Survey 2017 du Global Infrastructure Hub et de l'EDHEC Infrastructure Institute-Singapour, 37 % des investisseurs en infrastructures misent sur les marchés émergents, contre 20 % en 2016. Par exemple, 82 % d'entre-eux veulent accroître leurs investissements dans 10 pays africains (le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, l'Ethiopie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Rwanda) qui se distinguent par des réformes ambitieuses, de gigantesques projets de développement, des programmes de formation et de création d'emplois pour leur jeunesse. Aujourd'hui c'est le climat, l'environnement, la place des femmes, etc...

5. **Développer les entreprises locales** : L'IDE a la possibilité de dynamiser sensiblement le développement des entreprises dans les pays d'accueil. Au niveau de l'entreprise dans laquelle est opéré l'investissement étranger, on constate l'exploitation de synergies avec l'entreprise multinationale qui assure l'investissement, des efforts pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts, et le développement d'activités nouvelles.

Un cas qui mérite d'être spécialement évoqué est celui de la participation étrangère à la privatisation d'entreprises publiques. La participation d'IDE à des opérations de privatisation au sein d'économies en transition tient en partie au fait que les investisseurs stratégiques locaux n'ont que rarement accès à des moyens de financement suffisants. Dans les rares cas où des investisseurs privés locaux ont pénétré des entreprises jusque-là publiques, on a pu constater d'importants gains d'efficacité. Alors que les entreprises publiques disposent souvent d'un pouvoir monopolistique, la meilleure stratégie de privatisation consiste vraisemblablement à lier l'opération à l'ouverture des marchés à une plus grande concurrence. Les autorités qui souhaitent améliorer l'efficacité économique des entreprises locales sont tentées d'encourager l'IDE comme moyen de restructurer les entreprises.

6. **Augmenter le pouvoir énergétique et l'électricité au Burundi** : les investisseurs seront attirés dans l'exploitation du Nickel, mais sans électricité suffisantes, ils seront découragés. Cela est valable même dans d'autres secteurs de la vie du pays qui sont susceptibles d'attirer les IDE.

VI. Recommandations

Les politiques mises en œuvre sont déterminantes pour que l'IDE porte pleinement ses fruits. Les investisseurs étrangers sont influencés par trois grands groupes de considérations : la rentabilité attendue des projets individuels ; la facilité avec laquelle les opérations de leurs filiales dans un pays donné peuvent s'intégrer aux stratégies globales de l'investisseur ; et la qualité d'ensemble des conditions offertes par le pays d'accueil.

La promotion des IDE se fait par le biais des agences de promotions des investissements (API), créées dans chaque pays avec un statut généralement public. Dans les intervenants dans ce domaine, on ne peut pas laisser de côté la Banque centrale en mettant beaucoup plus un accent sur une politique monétaire qui vise à la stabilisation de la monnaie et le ministère du commerce et de l'industrie via la planification des politiques commerciales économiques accentuées à l'ouverture commerciale et à la libéralisation des entreprises et du marché.

Au gouvernement burundais, nous leurs adressons ces recommandations :

- Cesser le protectionnisme et ouvrir le commerce burundais au libre-échange via une politique commerciale libérale.
- Améliorer l'accès à l'infrastructure de qualité, particulièrement dans des zones industrielles. Par-là, renouveler la création de la zone économique spéciale (ZES) à Warubondo où l'article 7 du décret n°100/29 du 16 février 2017 créant cette zone stipule que toute entreprise installée dans cette zone bénéficiera des coûts d'investissements, de financement et d'exploitation notablement réduits par rapport à un environnement économique classique ;
- La proximité géographique : il est préférable que les coûts de transport soient bas du fait de l'activité totalement exportatrice des filiales. Le facteur coût de transport est d'autant plus important que ces dernières importent également une grande partie de leurs inputs (matières premières, produits intermédiaires, machines) au lieu de les acheter sur place. Lorsque cette condition n'est pas réalisée, la réponse est de privilégier la proximité géographique entre les fournisseurs et les unités de montage. Par-là, la création d'une zone économique spéciale, la construction d'un chemin de fer, la modernisation de l'aéroport et du port de Bujumbura est une nécessité.

- Revoir le nouveau code des investissements pour mettre en place un système d'incitations fiscales au bénéfice des investisseurs étrangers en réduisant le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés, ou de toute autre mesure permettant de procurer un avantage fiscal à l'investisseur.
- Mettre en place un système d'incitations fiscales au bénéfice des investisseurs étrangers en réduisant le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés ou de toute autre mesure permettant de procurer un avantage fiscal à l'investisseur.
- Investir dans le système éducatif et les programmes de formation permanente afin d'améliorer la qualité de la main d'œuvre disponible ;
- Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques pour stabiliser la monnaie Burundaise et réduire l'inflation.
- Multiplier la signature des accords commerciaux bilatéraux entre le Burundi et d'autres nations, ainsi qu'avec des firmes multinationales. La coopération internationale reste essentielle pour aider les pays en voie de développement à se doter de compétences plus larges dans les domaines concernant l'offre des IDE, formulation et mise en œuvre de politiques générales à l'égard de l'IDE, et dispositions particulières concernant la négociation et la mise en œuvre des traités et accords internationaux relatifs à l'investissement étranger.
- Renforcer leurs efforts pour faire respecter le droit et les règles de bonne gouvernance, notamment en luttant plus activement contre la corruption et en améliorant les cadres politique et réglementaire (par exemple en ce qui concerne la concurrence, la divulgation des informations financières et la protection de la propriété intellectuelle) pour encourager des entreprises dynamiques, fonctionnant de manière rationnelle.
- œuvrer en vue d'ouvrir plus largement l'économie locale au commerce extérieur, pour que les entreprises locales puissent participer pleinement à l'économie mondiale. Les mesures dans ce sens devraient être associées à des efforts visant à intensifier la concurrence dans le secteur des entreprises.

VII. Conclusion

Les flux d'IDE revêtent depuis longtemps une importance capitale pour les pays en développement. Ils constituent souvent la plus importante source de financement extérieur, davantage que l'aide publique

au développement. Faisant partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace, les IDE constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour les attirer vers un plus grand nombre de pays en développement et pour que ces investissements aient le maximum d'effets positifs pour le développement.

Alors que les flux d'IDE étaient déjà en perte de vitesse avant l'apparition du coronavirus, dans un contexte de protectionnisme croissant et d'incertitudes qui ont érodé la confiance des investisseurs, il incombe au Burundi de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement, et renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter, avec à la clé des perspectives commerciales plus prévisibles et moins risquées pour les entreprises. Les infrastructures du pays d'accueil, son intégration dans le système commercial mondial et l'existence de compétences nationales adéquates sont autant de facteurs prioritaires. Un climat propice à l'activité des entreprises est absolument essentiel non seulement pour mobiliser les ressources intérieures mais aussi pour attirer et utiliser efficacement les investissements internationaux.

La stratégie à adopter par les pouvoirs publics en vue d'améliorer l'attractivité de l'investissement doit comporter d'abord, la mise en place des facteurs propres d'attraction qui donneront aux investisseurs la possibilité ou le désir d'investir. Ensuite, les décideurs doivent s'attaquer aux causes profondes de l'échec des politiques qui érodent le climat de l'investissement. Pour ce faire, ils doivent prendre des mesures visant à lutter contre la corruption et d'autres formes de recherche de rente qui alourdissent les coûts et introduisent des distorsions dans les politiques, et à renforcer la crédibilité de la puissance publique afin de rassurer les entreprises et de les inciter à investir. Enfin, il faut savoir que l'amélioration du climat de l'investissement est un processus et non une action ponctuelle.

Cette note d'orientation montre qu'avec des politiques adéquates orientées vers l'ouverture commerciale, et un niveau minimum de développement, l'IDE a des retombées technologiques, contribue à la formation de capital humain, facilite l'intégration aux échanges internationaux, favorise la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises et améliore le développement des entreprises. Tous ces facteurs contribuent à l'accélération de la croissance économique, instrument le plus puissant pour lutter contre la pauvreté au Burundi. Nos résultats nous amènent à conclure, en fin de compte, que l'adoption des politiques d'ouverture commerciale s'accompagne de l'attraction des investissements directs étrangers.

